



Communiqué de presse

Lausanne, date 28 septembre 2008

Faillite Lehman Brothers et autres :

La FRC vous propose une solution supplémentaire

A plusieurs, on est plus fort ! Sur la base de ce constat, la FRC propose une plateforme pour permettre aux personnes profanes en matière de finance qui ont perdu tout ou partie de leurs économies à la suite de la faillite de Lehman Brothers de se réunir.

Tout ou partie de vos économies placées dans des produits structurés émis par Lehman Brothers, sur conseil "avisé" de votre banquier, risquent de partir en fumée ? Vous souhaitez réagir, mais ne savez pas comment. Voici les pistes données par la FRC.

1) prendre contact avec votre banquier afin de trouver un arrangement, en faisant valoir, le cas échéant que vous avez été insuffisamment renseignés sur les risques encourus. Certaines banques se sont d'ores et déjà déclarées ouvertes à trouver un arrangement.

2) Si la banque ne souhaite pas entrer en matière ou refuse de le faire entièrement, vous pouvez vous adresser au médiateur des banques CP 1818, 8021 Zurich www.bankingombudsman.ch

Si ces démarches ne vous permettent toujours pas d'obtenir satisfaction et que vous n'avez pas les moyens financiers suffisants pour faire appel à un avocat, la FRC vous conseille de vous regrouper.

Bien qu'il ne soit pas possible en Suisse de faire des actions collectives pour se défendre, libre à chaque victime de se regrouper avec d'autres lésés afin de choisir un avocat commun. Celui-ci représentera les intérêts de chacun de manière individuelle, en répartissant ses frais et honoraires entre toutes les personnes entamant une procédure identique.

Pour ce faire, la FRC propose de mettre en contact avec un seul et même avocat, tous les lésés qui ont placé toutes ou la quasi-totalité de leurs économies en se fiant aveuglément aux recommandations de leur conseiller financier.

La FRC invite dès lors les personnes intéressées à lui transmettre leurs coordonnées complètes et celles de l'établissement bancaire concerné jusqu'au 16 octobre par téléphone au 0848 575 105 pour les membres ou 0900 575 105 (Fr. 2.85.-/min) pour les non-membres ou par mail à info@frc.ch. Passée cette date, ces personnes pourront décider librement de contacter ou non l'avocat qui aura été choisi pour représenter leurs intérêts.

Informations complémentaires :

Valérie Muster, responsable de la permanence FRC Conseil 021 331 00 94 ou v.muster@frc.ch